

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 26 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Juin 2025
--

L'an deux mil vingt cinq et le vingt six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Pierre DURAND (Pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

Date de convocation : 20 Juin 2025

D/2025-090

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de la convention à intervenir avec l'OT « Destination Monts du Lyonnais » pour la mise à disposition du local situé Place centrale

La SPL « Destination Monts du Lyonnais » exerce depuis le 1er janvier 2025 l'ensemble des missions exercées auparavant par l'Office de Tourisme des Vallons du Lyonnais (OTVL),

Madame la Maire rappelle que la CCVL ayant décidé de créer un office de tourisme en 2010, la commune d'Yzeron lui avait mis à disposition un local dont elle est propriétaire aux fins de l'affecter à l'Office de Tourisme des Vallons du Lyonnais (OTVL). Dans un premier temps, une convention de mise à disposition du local avait été conclue entre la CCVL et la commune et dans un deuxième temps, ce local avait été intégré d'abord dans la liste des équipements d'intérêt communautaire et ensuite dans les statuts de la CCVL. Des travaux d'extension de ces locaux ont été réalisés par la CCVL en 2012 afin d'améliorer l'accueil des usagers ainsi que les conditions de travail des agents.

Or depuis le 1er janvier 2025, la CCVL a créé en partenariat avec les communautés de communes des Monts du Lyonnais, de la Vallée du Garon, du Pays Mornantais et du Pays de l'Arbresle, une SPL « Destination Monts du Lyonnais » qui exerce les missions d'Office de Tourisme Intercommunautaire.

Suite à la conclusion de la convention cadre susvisée avec la SPL « Destination Monts du Lyonnais », l'Office de Tourisme des Vallons du Lyonnais (OTVL) ayant cessé d'exister, le local qui accueillait l'office de Tourisme à Yzeron a été restitué à la commune.

Il conviendrait à présent d'autoriser Madame la Maire à signer la convention à intervenir avec la SPL, pour la mise à disposition du local à compter du 1^{er} mai au 30 novembre chaque année, moyennant une redevance mensuelle de 500 €, soit un montant de 3500 €.

La commune prendrait à sa charge, à compter du 1er juin :

1. Le contrat d'eau avec le SIDESOL
2. Le contrat de gestion SSI (extincteurs)
3. Les frais relatifs au nettoyage des vitres et de l'ensemble des locaux.

La commune refacturera à l'OT Destination Monts du Lyonnais les charges relatives à l'entretien du local. L'OT Destination Monts du Lyonnais prendra à sa charge directement l'abonnement fibre et téléphone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE la mise à disposition du local à l'OT « Destination Monts du lyonnais » selon les modalités définies ci-dessus,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention afférente ainsi tout document s'y rapportant,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Fabrice FOURDIN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 31 JUIL. 2025

Publication ou notification du : 31 JUIL. 2025

Publication site internet le : 31 JUIL. 2025

Affichage liste des délibérations le : 27/06/2025